

C.A.P. Equipier Polyvalent du Commerce SESSION 2027

NOTICE À L'ATTENTION DES CANDIDATS INDIVIDUELS

RAPPEL IMPORTANT :

Cette notice d'information destinée aux candidats individuels rappelle les règles essentielles de conditions d'accès au diplôme du C.A.P. Equipier Polyvalent du Commerce (Arrêté du 29 octobre 2019 – J.O. du 21 novembre 2019).

Il est toutefois indispensable de lire le référentiel de l'examen, accessible sur le site Eduscol :
https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/cap_EPC.html

Ainsi que les nouvelles modalités des épreuves du domaine général :
LEGIFRANCE : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000039034347/>
EDUSCOL : <https://eduscol.education.fr/779/textes-de-reference-relatifs-aux-diplomes-professionnels>

I - RÈGLEMENT D'EXAMEN

CAP. EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE	ÉPREUVES	Coefficients	Mode d'évaluation	Durée
	ÉPREUVES PROFESSIONNELLES			
	EP1 – Réception et suivi des commandes	3	Épreuve orale	20 mn
	EP2 – Mise en valeur et approvisionnement	5	Épreuve pratique et orale	45 mn
	EP3 – Conseil et accompagnement du client dans son parcours d'achat	6 ⁽¹⁾	Épreuve pratique et orale	35 mn
	ÉPREUVES GÉNÉRALES			
	EG1 – Prévention Santé Environnement	1	Epreuve écrite	1h00
	EG2 – Français, histoire-géographie-enseignement moral et civique ⁽²⁾	3	Epreuve écrite : français	2h00
			Epreuve orale : français HG EMC	10 mn 15 mn
	EG3 – Mathématiques et Physiques-Chimie	2	Épreuve écrite	1h30
	EG4 – Education physique et sportive ⁽³⁾	1	Épreuve ponctuelle	//
	EG5 – Langue vivante	1	Epreuve écrite et orale	1h06 min (1h+6mn)
	Epreuve facultative – Langue vivante ⁽⁴⁾	1	Épreuve orale	12 mn

⁽¹⁾ Dont coefficient 1 pour l'évaluation du chef d'œuvre, uniquement pour les scolaires et les apprentis.

⁽²⁾ Les notices explicatives des épreuves d'Histoire-Géographie-EMC et de Langue vivante sont à consulter sur le site de l'académie de Nantes : <https://www.ac-nantes.fr/examens/diplomes-professionnels/c-a-p-et-m-c-niveau-3-m-c-3/epreuves-et-calendrier/>

⁽³⁾ Les candidats individuels peuvent être dispensés, à leur demande, de l'épreuve d'Education Physique et Sportive

⁽⁴⁾ Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme

1-1 – CONDITIONS D'ADMISSION :

Le diplôme est délivré aux candidats qui ont obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 (moyenne de toutes les épreuves) **et** une moyenne dans le domaine professionnel égale ou supérieure à 10 sur 20 (moyenne des trois épreuves EP1, EP2 et EP3).

1-2 – DISPENSES D'ÉPREUVES, BÉNÉFICES ET REPORTS DE NOTES :

Si vous êtes déjà titulaire d'un CAP ou d'un BEP, d'un CAP ou BEP agricoles, d'un CAP ou BEP maritimes ou d'un diplôme ou titre classé au moins de niveau 4 de qualification dans le RNCP (BAC, BT, BP...), vous pouvez lors de l'inscription à l'examen demander à être dispensé(e) des épreuves d'enseignement général (Français, histoire-géographie-enseignement moral et civique – Mathématiques et Physique-Chimie – EPS).

Afin de demander la dispense de l'épreuve générale EG5 « Langue vivante », vous devez justifier être titulaire d'un diplôme selon les points énoncés ci-dessus, et au cours duquel vous avez passé(e) une épreuve en langue vivante étrangère (obligatoire ou facultative).

Afin de demander la dispense de l'épreuve générale EG1 « Prévention Santé Environnement », vous devez justifier être titulaire d'un CAP ou d'un BEP, d'un CAP ou BEP agricoles, d'un CAP ou BEP maritimes ou bien d'un Bac professionnel.

Les candidats individuels peuvent être dispensés, à leur demande, de l'épreuve EG4 « Education physique et sportive », sans avoir à fournir de justificatif médical.

Si vous avez échoué à l'examen d'un CAP ou d'un BEP, vous pouvez conserver les notes obtenues aux épreuves d'enseignement général pendant 5 ans à compter de leur obtention, que ces notes soient supérieures, inférieures ou égales à 10 sur 20.

**Tableau de conservation des notes des épreuves professionnelles
entre les CAP ECMS, EVS OPTION A B C et D, CAP Vendeur magasinier en pièces de
rechange et équipements automobiles et le CAP EPC**

Certificat d'aptitude professionnelle « Employé de Commerce Multi-Spécialité » Défini par l'Arrêté du 5 août 2004 (dernière session d'examen 2021)	Certificat d'aptitude professionnelle « Equipier Polyvalent du Commerce » Défini par le présent arrêté (Première session d'examen 2022)
Domaine professionnel	
EP1 – Pratique de la réception des produits de la tenue du rayon	EP1 – Réception et suivi des commandes
EP2 – Pratique de la tenue de caisse et l'information « clients »	EP2 – Mise en valeur et approvisionnement
EP3 – Conseil et accompagnement du client dans son parcours d'achat	
Certificat d'aptitude professionnelle « Employé de Vente Spécialisé Option : A Produits Alimentaires, B Produits Equipement Courant, C Services à la Clientèle » D Produits de Librairie-papeterie-presse	Certificat d'aptitude professionnelle « Equipier Polyvalent du Commerce » Défini par le présent arrêté (Première session d'examen 2022)
Domaine professionnel	
EP1 – Pratique de la vente et des services liés	EP3 – Conseil et accompagnement du client dans son parcours d'achat
Opt. A EP2 Travaux professionnels liés au suivi des produits alimentaires et à l'hygiène Opt. B EP2 Pratique de la gestion d'un assortiment Opt. C EP2 Travaux professionnels liés à la relation client, à l'utilisation de l'espace commercial et à sa valorisation Opt. D EP2 Travaux professionnels liés à la réception et au suivi des produits de papeterie-presse	Pas de correspondance avec le nouveau CAP

Certificat d'aptitude professionnelle « Vendeur magasinier en pièces de rechange et équipements automobiles » Défini par l'Arrêté du 5 août 2004 (dernière session d'examen 2021)	Certificat d'aptitude professionnelle « Equipier Polyvalent du Commerce » Défini par le présent arrêté (Première session d'examen 2022)
Domaine professionnel	
EP1 – Pratique de la vente et de la préparation de commandes	Pas de correspondance avec le nouveau CAP
EP2 – Pratique de réception, mise en stock, expédition et de conduite en sécurité de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté	EP1 – Réception et suivi des commandes

1-3 – PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP) :

En tant que candidat(e) individuel(le), vous n'avez pas l'obligation d'effectuer des PFMP. **Toutefois une expérience professionnelle ou une période de stage en milieu professionnel de 6 semaines minimum est fortement conseillée notamment pour constituer les portfolios prévus dans les preuves EP1 et EP2.**

II - DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT LES ÉPREUVES EP1 EP2 ET EP3

Les épreuves pratiques se dérouleront en magasin.

Il appartient au candidat de trouver un magasin dans lequel se dérouleront les trois épreuves pratiques.

Les coordonnées du magasin devront être communiquées par le candidat au plus tard le 10 mars 2027 via un document qui lui sera transmis par mail courant janvier.

Epreuve EP1 : Réception et suivi des commandes (oral : 20 minutes)

Domaine d'activités 1

- Participation à la passation des commandes fournisseurs
- Réception des marchandises
- Contrôle quantitatif et qualitatif des livraisons
- Comparaison du bon de commande et du bon de livraison
- Relevé et transmission des anomalies rencontrées
- Stockage des marchandises
- Maintien de l'organisation et de la propreté de la réserve
- Contribution à la traçabilité des marchandises
- Préparation des commandes destinées aux clients
- Gestion des colis livrés pour les clients : réception et retours
- Tri et évacuation des déchets

Critères d'évaluation

- Fiabilité des informations transmises
- Anticipation et évaluation correctes des quantités à commander
- Fiabilité des contrôles lors de la réception des marchandises
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Qualité du traitement des anomalies
- Respect des règles de stockage
- Propreté et rangement de la réserve
- Efficacité du tri et de l'évacuation des déchets
- Conformité de la préparation des commandes des clients et respect des délais

Déroulement de l'épreuve : Entretien qui prend appui sur le portfolio

Epreuve EP2 : Mise en valeur et approvisionnement (pratique et oral : 45 minutes)

Domaines d'activités 2

- Approvisionnement, mise en rayon et rangement des produits
- Anticipation des ruptures et réassortiment
- Détection et retrait des produits impropres à la vente
- Mise en valeur des produits et de l'espace commercial
- Participation aux opérations de conditionnement
- Préparation et nettoyage des équipements et mobiliers
- Installation et mise à jour de la signalétique
- Participation à la lutte contre la démarque connue et inconnue
- Participation aux inventaires

Critères d'évaluation

- Approvisionnement des rayons conforme aux consignes
- Rotation des produits effective
- Mise en place efficace de l'aménagement de l'espace commercial
- Présentation des produits attractive
- Maintien de la propreté des rayons, de l'espace commercial
- Qualité des opérations de conditionnement
- Signalétique conforme aux préconisations, fiable et visible
- Prévention des ruptures et de la démarque
- Respect des règles d'hygiène, de sécurité et d'économie d'effort
- Fiabilité des informations recueillies et transmises
- Utilisation pertinente des outils et des supports numériques

Déroulement de l'épreuve :

- Première phase (30 minutes maximum): le candidat réalise des activités relevant du domaine 2. Durant cette phase, la commission d'interrogation évalue le degré d'acquisition des compétences mise en œuvre par le candidat.
- Deuxième phase (15 minutes maximum): la commission d'interrogation, par un questionnement approprié, conduit le candidat à expliciter les activités réalisées durant la partie pratique et à démontrer la maîtrise des compétences non mises en œuvre dans le cadre de la première phase et présentées dans le portfolio.

Epreuve EP3 : Conseil et accompagnement du client dans son parcours d'achat (pratique et oral 35 minutes)

Domaines d'activités 3

- Préparation de l'environnement de travail
- Accueil et prise en charge du client
- Orientation du client vers le produit adapté

Critères d'évaluation

- Efficacité de la préparation de l'environnement de travail
- Adaptation de l'accueil aux codes de l'entreprise
- Qualité de l'écoute et de l'identification de la demande du client
- Mise en œuvre d'une présentation, d'une démonstration ou d'une dégustation convaincante et efficace
- Adaptation de la communication verbale et non verbale au contexte de la vente
- Utilisation pertinente des moyens de communication et des supports numériques
- Prise de commande comportant toutes les informations indispensables à son traitement
- Pertinence des conseils apportés et adéquation avec les produits vendus
- Respect des procédures de remises et de retours des colis
- Prise de congé instaurant des conditions favorables à la fidélisation
- Efficacité de l'encaissement et des opérations de clôture de caisse
- Identification, prise en compte et/ou transmission rapide de la réclamation

Déroulement de l'épreuve :

- Première phase (15 minutes maximum): le candidat réalise des activités relevant du domaine 3. Durant cette phase, la commission d'interrogation évalue le degré d'acquisition des compétences mises en œuvre par le candidat.
- Deuxième phase (20 minutes maximum): la commission d'interrogation, par un questionnaire approprié, conduit le candidat à expliciter les activités réalisées durant la partie pratique et à démontrer la maîtrise des compétences non mises en œuvre dans le cadre de la première phase.

IMPORTANT : Concernant les épreuves EP1 et EP2, le candidat devra réaliser un **portfolio sous forme numérique qui constituera un outil de présentation des activités menées en entreprise.**

Contenu du portfolio :

- Des fiches permettant au candidat de rendre compte des activités réalisées en entreprise, représentatives du domaine 1 et 2. Ces fiches devront préciser l'activité et le contexte. Le candidat réalisera autant de fiches que d'activités auxquelles il a participé, avec un minimum de 4 fiches par épreuve.
- Ces fiches serviront de point d'appui à l'entretien.

Le portfolio sera joint au dossier qui comportera, par ailleurs, une partie administrative constituée des documents permettant de vérifier la conformité à la réglementation de formation en entreprise :

- Attestation précisant la durée des périodes de formation, la nature de l'unité commerciale, le type d'activités réalisées authentifiée par le centre de formation

Ou

- Attestation relative à l'activité salariée du candidat dans un domaine professionnel correspondant aux finalités du CAP « Equipier Polyvalent du Commerce ».

Concernant l'épreuve EP3, seule la partie administrative est demandée.

Un contrôle de conformité du dossier sera effectué par les autorités académiques **le 15 avril 2027** pour permettre au candidat, le cas échéant, de mettre son dossier en conformité le jour de l'épreuve.

IMPORTANT

En l'**absence de portfolio**, ou si le jour des épreuves, la **partie administrative** du dossier demeure **incomplète** :

- le candidat ne pourra **pas être interrogé**,
- la mention « **non valide** » sera attribuée
- le **diplôme** ne pourra **pas** lui être **délivré**.

Les portfolios ainsi que les pièces administratives devront être transmis via la plateforme numérique « démarches numériques » au plus tard pour **le mercredi 7 avril 2027**

Le lien pour l'accès à la plateforme vous sera transmis sur votre boîte mail début mars (si vous n'avez pas reçu de message au 15/03/2027, veuillez contacter le 02.40.37.37.71

Toute annulation de candidature durant l'année scolaire devra être communiquée par mail, le plus rapidement possible, à l'adresse : dec.cap.cs3@ac-nantes.fr